



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/65
8 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3452e séance du Conseil de sécurité, tenue le 8 novembre 1994, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane", la Présidente du Conseil a fait la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

"Le Conseil de sécurité se félicite de l'accord intervenu entre les parties, lors de la troisième série de pourparlers intertadjiks tenue à Islamabad du 20 au 31 octobre 1994, au sujet de la reconduction, jusqu'au 6 février 1995, de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaire des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays pendant la durée des pourparlers, signé le 17 septembre 1994, ainsi que de la signature du Protocole de la Commission mixte chargée de l'application de l'Accord. Ces accords ont été réalisés grâce aux bons offices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et avec l'aide des représentants de la République islamique d'Iran, de la République islamique du Pakistan, de la Fédération de Russie et d'autres pays, ainsi que de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui ont assisté aux pourparlers en qualité d'observateurs.

Le Conseil se félicite en outre que les parties se soient à nouveau engagées à résoudre le conflit uniquement par des moyens politiques et qu'elles soient convenues de tenir la prochaine série de pourparlers à Moscou, au début de décembre 1994.

Le Conseil souligne qu'il importe que les parties s'acquittent intégralement et rapidement des obligations qu'elles ont contractées, notamment en ce qui concerne l'échange de prisonniers. Il souligne en particulier la nécessité d'observer rigoureusement le cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités.

Le Conseil invite les parties à ne ménager aucun effort pour accomplir de nouveaux progrès substantiels au cours de la prochaine série de pourparlers intertadjiks. Il les engage à continuer de collaborer à cette fin avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général.

Le Conseil réaffirme son soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour faciliter le dialogue politique entre le Gouvernement tadjik et l'opposition tadjike en vue de parvenir à la réconciliation nationale. Il se félicite que les parties aient constitué une commission mixte chargée de surveiller l'application de l'Accord du 17 septembre et prie le Secrétaire général de présenter dans les meilleurs délais ses vues et recommandations au sujet du rôle que pourrait jouer l'Organisation des Nations Unies pour aider à l'application pratique des accords réalisés, y compris les incidences éventuelles pour la mission actuelle des Nations Unies au Tadjikistan.

Le Conseil engage la communauté internationale et, en particulier, les États de la région à fournir un appui maximum pour consolider les progrès accomplis vers la réconciliation nationale au cours des pourparlers intertadjiks et à s'abstenir de toute action risquant de compliquer le processus de paix."
